

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Centre de Droit Maritime et Océanique

CDMO

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Nantes

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel COSNARD, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Philippe DELEBECQUE, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre de Droit Maritime et Océanique

Acronyme de l'unité : CDMO

Label demandé : EA (Équipe d'Accueil)

N° actuel : EA 1165

Nom du directeur (2015-2016) : M. Patrick CHAUMETTE

Nom du porteur de projet (2017-2021) : M. François MANDIN

## Membres du comité d'experts

Président : M. Philippe DELEBECQUE, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Experts : M. Tristan AZZI, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (représentant du CNU)

M. David NOGUERO, Université Paris Descartes

M<sup>me</sup> Catherine ROCHE, Université du Littoral Côte d'Opale, Boulogne-sur-Mer

Déléguée scientifique représentante du HCERES :

M<sup>me</sup> Cristina MAURO

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Frédéric BENHAMOU

Représentant de l'École Doctorale :

M. Jean-Christophe BARBATO, ED n° 501, « Droit, Économie, Gestion, Environnement, Société et Territoires », DEGEST

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

L'enseignement du droit maritime à Nantes naît en 1966 grâce à M. Emmanuel DU PONTAVICE, lors de la réorganisation de l'Université de Nantes et de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques. En 1970, M. Mircea MATEESCO-MATTE fonde le Centre de Droit Maritime et Océanique (CDMO) : il s'agit de l'un des huit laboratoires de l'Université de Nantes spécialisés dans le domaine de la recherche sur le milieu marin et littoral, puis l'un des 17 laboratoires de l'Institut Universitaire Mer et Littoral (IUML), Fédération du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) depuis 2012. Le CDMO s'est notamment développé sous l'impulsion de M. Philippe-Jean HESSE, historien du droit, M. André-Hubert MESNARD, spécialiste du droit du littoral et du droit du patrimoine culturel, M. Yves TASSEL, spécialiste du droit maritime commercial et M. Jean-Pierre BEURIER, spécialiste du droit de la mer et du droit international de l'environnement, qui ont tous participé à la rédaction de l'ouvrage de référence Droits Maritimes, paru en 1995 et 1998 en trois tomes, puis en 2006, 2008 et 2014 aux éditions Dalloz, en un seul tome.

Le laboratoire est situé au sein des locaux de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) Droit et Sciences Politiques, Chemin de la Censive du Tertre, à Nantes. Plusieurs programmes de recherche sont également accueillis par le conseil scientifique de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Ange Guépin, allée Jacques Berque à Nantes. Une articulation des lieux d'accueil est en cours de réalisation.

### Équipe de direction

La direction de l'équipe a été assurée par le M. Patrick CHAUMETTE et sera reprise par M. François MANDIN pour le prochain contrat. Conformément au règlement intérieur, un conseil de laboratoire se réunit au moins deux fois par an et une assemblée générale une fois par an. En pratique, la taille très réduite de l'équipe facilite les échanges informels.

### Nomenclature HCERES

SHS2\_1 Droit

### Domaine d'activité

7- Sciences de la société

Droit maritime et océanique.

## Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	11	13
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	2 (1,5)	
N7 : Doctorants	20	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>33 (32,5)</b>	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2010 au 30/06/2015
Thèses soutenues	21
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	2
Nombre d'HDR soutenues	3

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Introduction

Le CDMO présente une dimension relativement réduite avec une quinzaine de membres stables et trois chercheurs associés. Certains membres sont déjà en retraite, d'autres, dont le directeur sous le précédent contrat, partiront dans les années à venir. Cette petite unité est en plein renouvellement et fait de la promotion des Maîtres de Conférences (MCF) vers la soutenance de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) puis vers des postes de professeurs l'une de ses priorités afin de faciliter, sinon garantir, son fonctionnement à venir. Trois thèmes de recherche sont mis en avant : la gouvernance des espaces marins et la protection de l'environnement ; la sécurité et la sûreté maritime et portuaire ; les activités maritimes et océaniques. Ces thématiques sont très intéressantes. Plus particulièrement, la deuxième thématique renvoie à la détermination des nouvelles routes maritimes et à la lutte contre la piraterie. La troisième peut en revanche paraître, a priori, fort large et englobante. On regrette d'ailleurs à ce propos l'absence de véritable explication détaillée de chacun des thèmes dans le dossier déposé par l'unité. Mais les informations fournies suffisent à démontrer que ces thèmes étaient en réalité déjà présents dans la précédente évaluation et ceci parce qu'ils sont pleinement pertinents : ils correspondent parfaitement aux sujets sur lesquels la recherche universitaire doit se développer dans ce domaine. Les recherches à venir dans le projet sont plus détaillées et porteront sur : gouvernances des espaces ; activités marines et océaniques ; sécurité et sûreté maritimes. Cette nouvelle répartition devrait permettre de mettre en évidence l'expertise du CDMO dans le domaine des activités en mer dues aux innovations technologiques.

La renommée de l'unité est notamment, mais pas seulement, liée au programme *Human Sea* (Rendre la mer humaine) appelé à se dérouler sur 5 ans qui est certainement l'une des plus belles réussites du CDMO. Il est parfaitement d'actualité et répond aux problématiques liées au développement des activités humaines en mer qui ont progressivement conduit à une transformation du droit de la mer et du droit maritime et qui restent aujourd'hui juridiquement peu encadrées. Le CDMO participe également aux activités de l'IUML FR CNRS 3473 et au projet régional sur les Énergies Marines Renouvelables (EMR). Ainsi, ces thématiques spécifiques, ces compétences précises et rares, fondées sur des coopérations intra et interdisciplinaires, constituent désormais un « marqueur » de l'Université de Nantes et de la Communauté d'Universités Bretagne-Loire.

### Avis global sur l'unité

Malgré quelques rares faiblesses liées à la taille réduite du CDMO et à l'absence d'une politique de recrutement à long terme, le comité d'experts exprime un avis très favorable : parmi les rares centres de droit maritime et de droit de la mer existant en France, fortement spécialisé et très actif, le CDMO est l'un des plus connus et qualifiés. Il occupe à ce titre une place de tout premier plan en raison de la qualité et de la quantité des publications de ses membres, du caractère transversal et multidisciplinaire de ses activités et de ses liens avec des centres de recherche et des universités étrangères ainsi que des institutions nationales et internationales.

Compte tenu de sa taille réduite et de la participation de tous les membres de l'unité aux projets collectifs, après consultation de la direction, le comité d'experts a décidé de ne procéder qu'à une appréciation globale et de ne pas évaluer chaque thème de façon distincte.

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le CDMO est un centre de recherche très spécialisé, dont les travaux portent sur une thématique rare, bien ciblée et porteuse, en particulier pour une ville comme Nantes. Il bénéficie d'une forte visibilité nationale et internationale parmi les spécialistes en raison, notamment, de la participation de ses membres à plusieurs programmes de recherche, en cours pour certains, aboutis pour d'autres (le dossier déposé par l'unité fait état de 13 contrats de recherche, notamment), d'une production scientifique très sérieuse et de qualité et de l'organisation régulière de colloques internationaux.

Le regroupement des recherches autour de trois thèmes cohérents et multidisciplinaires ainsi que la collaboration régulière avec huit autres laboratoires de l'université et 17 d'une fédération CNRS permettent au CDMO de développer des analyses transversales, de donner une dimension non exclusivement juridique à ses recherches et d'être accessible pour le non spécialiste du droit. Ainsi, le CDMO a tissé un réseau de qualité grâce à la fédération CNRS, aux liens avec de nombreuses universités et centres de recherche étrangers, avec l'École Nationale de la Sécurité et de l'Administration en Mer et l'École Nationale Supérieure Maritime. Le succès du programme *Human Sea* démontre amplement que ces synergies et la réactivité de l'équipe constituent un véritable point fort de l'unité.

L'organisation flexible de l'unité permet à ses membres d'accomplir un travail de recherche important avec très peu de personnel, de gérer et publier deux revues reconnues : une « revue papier » (*ADMO*) et une « revue numérique » sur internet (*Neptunus*) qui regroupent des publications de qualité en français et en anglais. Au surplus, le CDMO est également à l'initiative de la *Revue Africaine des Affaires Maritimes et des Transports* et participe au rayonnement du droit maritime français dans de nombreux pays. La renommée du CDMO est telle que l'un des Professeurs de l'équipe a été nommé conseiller juridique auprès du Secrétaire Général des Nations Unies (SGNU).

### Points faibles et risques liés au contexte

Le CDMO souffre sans aucun doute de sa taille modeste et du non-renouvellement des postes des professeurs partis en retraite ou nommés à d'autres fonctions qui sont remplacés par des maîtres de conférences, sans qu'une véritable politique de promotion vers les responsabilités de professeur soit mise en place. Pour cette même raison, on peut remarquer la relative faiblesse en droit maritime commercial compte tenu du départ du professeur spécialisé qui a été nommé au SGNU.

Comme d'autres laboratoires de petite taille, cette unité souffre également d'un manque de personnel technique ce qui l'empêche de se développer et de répondre à encore plus d'appels d'offre.

Une dernière interrogation porte sur le suivi des étudiants et le devenir des doctorants : en effet, peu d'entre eux pourraient embrasser une carrière universitaire, compte tenu de la faible reconnaissance du droit maritime et du droit de la mer dans les universités françaises, ce qui est, au demeurant, très regrettable.

### Recommandations

Le comité d'experts recommande d'étoffer les recherches dans des domaines qui pourraient intéresser les deux autres centres de recherches en droit de l'Université de Nantes et la région tels que la plaisance - qui pourrait impliquer les collègues intéressés au droit des assurances ou au droit du travail.

Le champ du droit maritime commercial devrait être renforcé au moins par un recrutement.

Le comité d'experts insiste sur la nécessité de disposer d'un encadrement plus soutenu, sinon en professeurs du moins en enseignant-chercheurs ayant l'habilitation à diriger des recherches pour faire face aux besoins de directions de mémoires et d'encadrement de thèses.

Le comité d'experts considère qu'une réflexion à long terme serait opportune quant au suivi et à l'insertion des doctorants souvent trop spécialisés pour envisager une carrière universitaire. Bien que leur participation aux activités de l'unité leur assure en pratique de nombreux liens avec des institutions nationales et internationales, quelques efforts restent à faire pour préparer les doctorants à une carrière dans le domaine de leurs activités de recherche.

S'il est tentant d'envisager un rapprochement avec les deux autres centres de recherche rattachés à la faculté de droit de l'Université de Nantes, il ne serait cependant pas pertinent d'intégrer le CDMO dans une structure plus importante qui ne relèverait pas des mêmes domaines de recherche. Compte tenu des spécialités de ce laboratoire, une fusion conduirait en effet purement et simplement à la dispersion de ses compétences.